

PRÉFACE
DE L'ÉDITEUR.

LES professeurs du *Droit de la nature et des gens* et du *Droit public général* ont donné pour texte à leurs élèves les *Éléments du droit naturel* de Burlamaqui et le traité des *devoirs de l'homme et du citoyen* de Pufendorf. Ces livres étant devenus rares, j'ai cru faire une chose utile pour les étudiants, et même pour le public, en les faisant réimprimer.

Mais c'est un devoir indispensable, quand on reproduit les ouvrages de si excellents hommes, que de rappeler aux lecteurs, à quelle époque ils ont vécu, quel pays doit s'honorer de leur avoir donné le jour, ou offert un asile; si leurs succès furent précoces; si les circonstances les ont favorisés, ou quels obstacles leur génie aura su vaincre.

On ne sauroit lire Burlamaqui sans avoir le desir de le connoître. Il parle de la vertu d'un air si pénétré qu'il donne envie d'avoir quelque communication avec lui.

J. Burlamaqui, né à Genève, en juillet 1694, y fut professeur en la chaire de Droit de cette ville dès l'âge de vingt-six ans. Il voyagea en France, en Hollande, en Angleterre.

Étant à Oxford, ses talens et sa modestie lui concilièrent tellement l'estime de cette célèbre Université qu'elle voulut lui en donner un témoignage public. Par une délibération authentique, du 30 juin 1721, elle lui fit présent de *l'Histoire de l'Université*, en deux volumes in-folio, richement reliés.

Quand il fut en Hollande, il alla jusqu'à Groningue pour y voir le célèbre Barbeyrac. A quoi serviroient effectivement les voyages à un homme de lettres, s'il ne cherchoit pas les



savans et principalement ceux du genre auquel il s'est voué ?

Ceux-ci furent très-satisfaits l'un de l'autre. Burlamaqui rendit à Barbeyrac l'hommage le plus flatteur ; car il a préféré ses principes à ceux de Pufendorf.

Revenu à Genève, en 1723, il y enseigna le droit jusqu'en 1740. Mais sa foible santé lui faisoit désirer du repos. Il entra dans le conseil souverain et y resta jusqu'à sa mort, arrivée en avril 1748, par suite d'une maladie de langueur dont il fut affecté pendant dix ans.

Burlamaqui aimoit les arts et les protégeoit. Sa collection de tableaux et d'estampes étoit estimée comme une des plus belles de Genève. Jean Dassieu a gravé sa médaille, qui est, dit-on, d'une grande beauté.

On ne peut exprimer toutes les qualités de son cœur. C'étoit peu pour lui que de remplir exactement tous les devoirs de la vie chrétienne, sociale et domestique ; il les faisoit chérir à tous ceux qui l'environnoient (1). Son âme étoit un foyer de bienveillance qui animoit tout ce qui l'approchoit. Il a pensé comme Fénelon. Il a désiré comme lui de propager le bonheur des hommes par l'amour mutuel (2) ; il ne lui

(1) Est-il au monde un plus grand bien que de vivre avec un homme savant et religieux ? Descartes, qui pratiquoit si parfaitement l'égalité qu'enseignent l'Évangile et le droit naturel, n'a-t-il pas fait des simples serviteurs des hommes d'un mérite rare ?

(2) Les livres de morale nous répètent sans cesse que le but constant de tous les hommes est d'arriver au *bonheur*. Il seroit peut-être plus vrai de dire que chacun vise d'ordinaire à sa propre *satisfaction*.

Le vrai bonheur seroit un contentement habituel (*tenere, cum*, s'en tenir à ce que Pon a) et toujours approuvé par la conscience, sentiment qui rempliroit l'âme toute entière, en maintenant une parfaite harmonie entre toutes nos facultés.

L'animal jouit ; l'homme se *réjouit* quelquefois et s'occupe sans cesse de multiplier ses jouissances ; le philosophe se *réjouit* d'une joie habituelle parce qu'elle renaît d'elle-même. Certes ce n'est que dans l'âme du sage que le *bonheur* se loge, pour y résider continuellement ; mais heureux aussi qui sait l'y découvrir !

manquoit enfin qu'une imagination aussi fleurie, aussi touchante, pour le représenter parfaitement.

Voici quels sont ses ouvrages :

1°. *Les principes du Droit naturel* : Genève 1747, souvent réimprimés et traduits en diverses langues. Ce livre a longtemps servi de texte aux leçons des professeurs de Cambridge.

2°. *Les principes du Droit politique*.

3°. *Les principes du Droit de la nature et des gens*, avec la suite du *Droit naturel*.

4°. *Les élémens du Droit naturel*, ouvrage posthume, imprimé pour la première fois en 1774, d'après le véritable manuscrit de l'auteur. Il contient un recueil des règles de cette science, dont les *principes* ne sont que les préliminaires ; jamais la méthode et la lucidité n'ont été portées plus loin que dans ce livre ; et tout honnête homme se fera un vrai plaisir d'apprendre par cœur les *éléments*, aussi-bien que les *principes*.

Ceux qui se sont imaginés que le baron *Pufendorf* étoit d'une naissance illustre, ont été, sans doute, trompés par le titre de baron, par la noblesse et la liberté de ses sentimens, et enfin par l'éclat des charges dont plusieurs souverains de l'Europe le revêtirent à l'envi l'un de l'autre. Cependant rien n'est plus obscur que son origine, et ce n'est qu'à force de courage et de travaux qu'il s'est élevé au-dessus de l'humble état où la nature l'avoit d'abord placé.

Il naquit en 1631, à Fleh, village de Misnie, en haute Saxe, d'un prêtre luthérien dont il reçut pour toute fortune l'instruction et l'amour du travail.

Ayant terminé ses études à Léipsick, il fut chargé d'une éducation qui le conduisit à *Leyde*. Le premier service qu'il rendit à la science fut de procurer l'impression à quelques ouvrages de Meursius. Il publia aussi l'*ancienne Grèce* de Lauwemberg et la dédia au père de ses élèves, M. Coyet,

conseiller aulique du roi de Suède, secrétaire d'État, etc. Notre auteur avoit alors vingt-neuf ans.

Cependant toute son inclination le portoit à l'étude de la jurisprudence. Grotius avoit démontré avant lui l'affinité de cette science avec le droit des souverains et des peuples; Pufendorf conçut l'idée de bâtir, sur un plan nouveau, un édifice plus étendu.

Ses élémens de la *Jurisprudence universelle*, qu'il dédia à l'électeur palatin, Charles Louis, le fit appeler par ce prince, en 1661, à l'Université de Heidelberg. Il eut la gloire de remplir la première chaire qu'il y ait eu en Allemagne sur le *Droit de la nature et des gens* et le *Droit public général*.

On ne sait pourquoi il quitta cette Université. Mais, en 1670, il passa à Landau, en Suède, où il fut accueilli avec une sorte d'enthousiasme. Sa grande réputation commença en 1672. C'est alors qu'il publia son fameux ouvrage du *Droit de la nature et des gens*. Mais plusieurs de ses opuscules excitèrent contre lui la fureur de quelques adversaires, à tel point que le professeur Beckman eût attenté à sa vie, s'il n'eût pris ses précautions.

Mais, appelé à la cour de Suède, en 1676, il y reçut d'abord le titre de *secrétaire du roi et d'historiographe*; ce fut en cette qualité qu'il composa son *Introduction à l'histoire des principaux Etats de l'Europe*, et surtout sa belle *histoire de Suède*. Sa grande réputation ayant dès lors attiré sur lui l'attention et l'estime de tous les peuples, il reçut de son souverain, à l'occasion des guerres du temps, les missions les plus importantes. Son mérite personnel l'avoit seul élevé à ces grands emplois, quand il termina, à l'âge de soixante-trois ans, une vie toute dévouée à l'utilité publique et pleine de la vertu la plus sublime. Car, non-seulement son amour pour la vérité excita contre lui tout le fiel de quelques docteurs; il avait encore, au péril même de sa vie, combattu long-temps le faux zèle et l'intolérance religieuse.

Jean *Barbeyrac*, naquit le 15 mars 1674, à Béziers, de parens calvinistes, qui l'emmenèrent en Suisse lors de la révocation de l'Edit de Nantes. Son père auroit désiré qu'il se fût livré à l'étude de la théologie; mais son goût l'entraîna vers la *jurisprudence*, et spécialement vers le *Droit de la nature et des gens*. Il fut successivement professeur de belles-lettres au Collège français de Berlin, de droit et d'histoire à Lausanne, de droit public à Groningue, puis membre de la Société royale de Prusse, et mourut en 1729 (1). C'étoit un homme savant, laborieux, exact dans les recherches. On convient que ses notes sont d'un style sec et peu attrayant; mais elles sont toujours instructives. Ses travaux les plus étendus sont les traductions des grands ouvrages de *Grotius* et de *Pufendorf*, qu'il enrichit, outre les notes, de préfaces très-amplés.

Mais il mit enfin toute son application à traduire et perfectionner le *Traité des Devoirs de l'Homme et du Citoyen*, abrégé du *Droit de la nature et des gens*, composé, il est vrai, par Pufendorf lui-même, mais qui contenait toutefois un assez bon nombre de notions inexactes, sans parler des divisions scolastiques, dont les premiers chapitres sont hérissés.

Nous avons dû joindre ce livre aux *Éléments*, pour y suppléer en quelques points, et surtout sous le rapport du droit public, dont les *éléments* ne parlent même pas. Mais si l'on compare le fonds d'idées qui est commun aux deux auteurs, on trouvera certainement la manière de Burlamaqui plus originale que celle de Pufendorf. Il a plus d'ordre; ses raisonnemens sont mieux enchaînés, ses pensées plus nettes; mais ce qui le distingue encore, c'est une odeur

(1) On a dit que les vrais sages ne se mariaient point; mais les deux plus grands de tous les philosophes, Socrate et Francklin, n'ont-ils pas donné un meilleur exemple? Et certainement ce dernier ne s'en est jamais repenti. Nos trois auteurs ont gardé le célibat.

de vertu et d'honnêteté, qui remplit d'amour et de vénération pour lui, quelque peu qu'on le lise.

Nous reproduisons également l'écrit dans lequel Barbeyrac discute avec tant de sagesse les observations de Leibnitz, dans sa *lettre d'un Anonyme*. Ce grand mathématicien avoit regretté de ne point trouver dans le livre de Pufendorf la certitude géométrique, qui seule pouvoit satisfaire son génie.

On jugera si Barbeyrac a suffisamment justifié son auteur. Peut-être aussi regrettera-t-on qu'il n'ait pas suppléé au texte sur ce point, en développant quelques-uns de ces faits, pris dans la nature de l'homme, desquels le droit se déduit avec la même évidence qu'ont les axiomes mathématiques.

Osons y suppléer nous-mêmes, en rappelant ici sur quelles bases les nouveaux professeurs du *Droit de la nature et des gens*, et du *Droit public général*, près la Faculté de Paris, ont assis leur système dès l'entrée en matière.

Le professeur de la première section de cette école, ayant défini le droit en général, « l'art de conduire les hommes » dans les voies de la justice, de régulariser et de maintenir les institutions politiques, de garder l'harmonie entre les nations. — Cet art, ajoutait-il, a pour premier appui la nature elle-même, qui, en plaçant dans le cœur de l'homme le sentiment du bien et l'amour de la vertu, en lui traçant des règles de conduite, sans lesquelles il ne sauroit atteindre au vrai bonheur, a formé le type d'autres règles d'où dépendent essentiellement l'ordre et la perfection de la société entière (1). »

Il fallait alors descendre, pour ainsi dire, au fond de notre âme, y creuser et en faire ressortir ces premiers élémens de la pensée humaine, ces sentimens directs et immédiats, sur

(1) *Discours d'ouverture* qui a reçu l'impression. Pag. 2.

lesquels le professeur faisoit reposer la certitude de la science.

Le professeur de la seconde section, pour donner la même évidence à ses premiers documens, s'est hâté de poser les deux questions que voici : L'homme est-il susceptible de règles ? Ces règles peuvent-elles se déterminer uniformément pour tous ? auront-elles un but unique, et quels en seront les principaux objets ?

L'homme est un être doué d'organes, mais *intelligent et moral* (1). Sous ces trois points de vue vont s'allier et se fondre toutes les observations que nous avons recueillies dans l'un et l'autre cours.

La *nature* d'un animal consiste dans l'organisation qui distingue son espèce, dans les moyens qui lui sont propres pour conserver son existence, dans les penchans et les besoins qui déterminent la mesure de son bien-être. L'homme, considéré sous le rapport purement physique, seroit bien inférieur à tous les animaux, s'il n'étoit destiné à vivre en société avec ses semblables. Né faible, sans armes pour se défendre, rarement passeroit-il l'âge de l'enfance, plus rarement encore, soutiendrait-il une longue vieillesse ? Mais son *organisation physique* annonce assez qu'il est né sociable et le plus sociable des animaux.

Si les besoins de l'homme, déterminés par son organisation ; si ses facultés et ses penchans manifestent déjà sa destination à vivre en société, ne faut-il pas cependant convenir qu'il n'est point, en apparence, d'être plus bizarre et dont l'ha-

(1) Nous nous en tenons, comme on voit, à la définition d'Aristote et de Cicéron : *Homo est rationale animal*.

En voici d'autres qui ont certainement le mérite de la nouveauté : *L'homme*, dit M. de Bonald, *est une intelligence servie par des organes*. *L'homme*, dit M. Cousin, *est une force libre, étendue ou modifiée par l'intelligence et la sensibilité*. J'en demande pardon à ces messieurs ; mais l'âme humaine n'est-elle pas une *substance*, dont l'intelligence ou la force ne sont que les *modes* ?

bitude physique échappe davantage à des lois générales et certaines ?

Mais l'opinion de Descartes, touchant les animaux (1), a jeté la plus grande lumière sur d'autres attributs distinctifs et communs à toute notre espèce, par lesquels ce beau génie démontre dans ses *Méditations* la dignité de l'homme et sa prééminence sur les bêtes. C'est, en effet, dans la *connaissance de soi-même*, le point de départ de la raison humaine, et que la morale nous propose aussi comme son objet le plus élevé; c'est dans l'aperçu de l'union mystérieuse de l'âme avec le corps, c'est dans le sentiment de notre identité personnelle, et d'une substance intime en nous, qui est simple, indivisible, par conséquent impérissable, mais capable de se perfectionner (2) que réside toute notre grandeur.

L'homme est doué d'une force *libre*, principe de ses mouvemens, lorsqu'il agit soit en vue d'un motif, ou même sans autre raison que son propre vouloir; car l'exercice de notre propre activité, toujours accompagné d'une certaine joie, est déjà un motif suffisant d'agir; et encore que l'homme ait pour but le plus souvent sa conservation, il embrasse aussi avec tant d'amour l'idée d'une durée perpétuelle, qu'il brave souvent une destruction apparente, dans la foi qu'il se survivra à lui-même. Et c'est alors le plus haut point de son énergie; vu qu'on ne peut disposer de rien plus parfaitement que de soi.

La vie de l'homme est fragile; il ne faut pas que l'univers entier s'arrête pour l'écraser (3). Mais la mort est le dernier

(1) C'est un beau mot que celui de Salluste: *animalia, quæ natura fecit prona ad terram et ventri obedientia*. Descartes alla jusqu'à croire que les animaux n'étoient que de purs automates, incapables de se distinguer eux-mêmes des objets extérieurs. Mais on recueille souvent de précieuses vérités jusque dans les erreurs des grands hommes.

(2) *Principes du Droit naturel* de Burlamaqui, chap. XIII, § 7 et suiv., SUR L'EXCELLENCE DE L'ÂME.

(3) Et quand l'univers l'écraserait, l'homme seroit encore plus noble que

terme des violences qu'il faudra épuiser avant d'ébranler une volonté ferme et constante. La force de l'héroïsme, le courage, la patience, la présence d'esprit, la sagesse, toutes ces hautes qualités qui élèvent l'homme dans notre estime, ne sont que les différens degrés de la *persévérance* qu'il peut mettre dans ses desseins, et qui est le plus bel attribut de sa nature.

L'homme n'a point seulement la faculté de s'observer lui-même, ou même d'observer un objet unique; il peut en voir aussi plusieurs à la fois. L'attention qui se porte sur deux objets simultanément, devient comparaison; de la comparaison, et par conséquent du fond même de notre âme, qui en est toute occupée, naît la *perception des rapports*, et telle est la source d'une foule d'idées abstraites, c'est-à-dire, qui n'ont point d'objets ou de modèles dans l'univers physique; par exemple, les idées d'identité, d'analogie, de grandeur, de beauté, de bonté, de cause et d'effet, le sentiment des convenances, toutes les sortes de sympathies, la corrélation entre un but déterminé et les moyens d'y parvenir.

Du sentiment de rapport naît l'idée claire et distincte que nos semblables ont comme nous, une volonté libre et indépendante; qu'ainsi nul ne peut usurper la *liberté* d'un autre, ni en obtenir la parfaite cession (1); qu'enfin il existe entre tous les hommes une *égalité* native et nécessaire, que nulles circonstances ne peuvent détruire radicalement. C'est aussi par le sentiment du rapport qu'il n'est point d'effet sans une cause, que l'esprit humain s'est maintenu de tout temps et dans tous les lieux de la terre, en la possession des idées religieuses.

ce qui le tue, parce qu'il sait qu'il meurt; et l'avantage que l'univers a sur lui, l'univers n'en sait rien. Ainsi toute notre dignité consiste dans la pensée, etc. *Pensées de Pascal*, 1^{re} part., art. 4, n^o. 6.

(1) J'ai entendu faire cette observation que le mot *vouloir* n'a de passif dans aucune langue, tant il est vrai que la volonté est nécessairement libre, par cela seulement qu'elle est active.